ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce électronique

Question écrite n° 44003

Texte de la question

M. André Santini attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat au sujet de la sécurité du cryptage des 34 millions des cartes bleues actuellement en circulation en France. En effet, le 4 mars dernier, un système de décodage frauduleux des cartes bancaires a été publié anonymement sur un forum spécialisé. Selon les experts, il pourrait permettre de relier le numéro d'identification des cartes avec le code secret qui y est associé. Les fraudeurs pourraient ainsi fabriquer des doubles, dotés de code secret en récupérant les numéros de cartes et effectuer, sans difficultés, des achats auprès des commerçants ou sur Internet sur le compte courant d'un usager. En réponse à une question d'actualité de M. Christian Paul, le 14 mars dernier, Mme le secrétaire d'Etat a répondu que la question de la confidentialité et la sécurité des transactions bancaires effectuées par cartes bancaires était à l'étude. Il souhaiterait, en conséquence, connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour remédier à ces problèmes et ainsi répondre aux inquiétudes de nos concitoyens.

Texte de la réponse

Les médias se sont fait l'écho de problèmes relatifs à la sécurité des paiements effectués par cartes bancaires, et notamment du risque de décryptage de certaines protections informatiques installées sur les cartes de paiement. Ce type de fraude n'est pour l'instant que théorique, le Groupement des cartes bancaires n'ayant pas mis au jour l'existence de fausses cartes de paiement. La sécurité de ce cryptage demeure donc élevée et bien supérieure à celles des cartes à simple piste utilisées dans d'autres pays. Si elle constitue un moyen de paiement sûr, la carte de paiement doit, toutefois, être régulièrement perfectionnée afin de tenir compte des progrès technologiques intervenus. Les pouvoirs publics, qui ont défini parmi leurs priorités l'essor des services de la société de l'information, veulent, dans ce cadre, créer des conditions d'un développement du commerce électronique telles que les consommateurs puissent se tourner en toute confiance vers ce nouveau mode de transaction. Dans ce contexte, la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation a souhaité tenir le 4 avril 2000 une table ronde consacrée à la sécurisation des paiements à distance, en présence des organisations de consommateurs, des professionnels, du Groupement des cartes bancaires et des industriels de la monétique, et a décidé, au terme de cette table ronde, de créer deux groupes de travail. L'un des groupes, qui sera rattaché au Conseil national de la consommation, aura vocation à examiner les conditions d'un renforcement de la loyauté des transactions dans le commerce en ligne et à distance, alors que le second sera précisément chargé de faire le point sur les protections informatiques des cartes de paiement. Par ailleurs, les établissements de crédit, en liaison avec les industriels de la monétique et les commerçants, ont engagé depuis plusieurs mois la diffusion d'une nouvelle génération de carte à puce assurant un niveau de protection renforcé, ainsi que la modernisation du parc des terminaux points de vente des commerçants. Enfin, les pouvoirs publics constatent les progrès accomplis par les opérateurs bancaires et industriels pour garantir l'identité de l'émetteur, notamment le lancement prochain d'un système de sécurisation des paiements, fondé sur la mise à disposition des consommateurs de lecteurs de cartes à puce. Cette innovation devrait contribuer à accroître la sécurité des transactions effectuées en ligne et limiter le risque

d'utilisation frauduleuse des numéros de cartes. Les pouvoirs publics souhaitent donc que l'ensemble des acteurs impliqués, qu'il s'agisse des établissements de crédit, des industriels, des administrations, se mobilisent fortement. L'ensemble de ces efforts et une vigilance accrue des porteurs de cartes bancaires permettront de renforcer la confiance des consommateurs dans ce moyen de paiement pour l'ensemble de leurs transactions.

Données clés

Auteur : M. André Santini
Circonscription : Hauts-de-Seine (10e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44003
Rubrique : Ventes et échanges
Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat
Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1959
Réponse publiée le : 12 juin 2000, page 3598